

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 4 mars 2026

DEL_20260304_19

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

23

26

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY – Eric MEIGNEN – Jean-Pierre LE CROM – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA – Thierno DIALLO – David PELON – Françoise HAFFRAY – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC

Objet :

**Plan Départemental
d'Actions de Sécurité
Routière**

2026

**Demande de
subvention**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

5 mars 2026

Et que la convocation avait été faite le

18 février 2026

25 février 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENEK -Alain DESMARS

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

La sécurité routière reste un enjeu fort pour le Gouvernement et, en local, pour le Préfet de la Loire-Atlantique.

En 2025, 61 personnes ont perdu la vie sur les routes de la Loire-Atlantique.

Les services de l'État sont pleinement engagés dans la lutte contre l'insécurité routière dans le département, il reste cependant essentiel d'agir sur les comportements à travers des actions de sensibilisation et de prévention. Il nous faut absolument maintenir notre mobilisation collective et individuelle pour la sécurité de tous sur les routes de Loire-Atlantique.

L'appel à projet du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) répond à cette volonté forte, en proposant un soutien financier aux porteurs de projets qui souhaitent organiser une action de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière.

Sur cette base la commune envisage de solliciter une demande subvention pour l'organisation de la journée de sensibilisation aux risques routiers que la Police Municipale va organiser au mois de septembre prochain.

Les objectifs de cette journée de sensibilisation sont accés sur la compréhension des effets de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants mais aussi le rôle du port de la ceinture de sécurité lors d'un choc à faible allure.

A cette fin, la Ville de Trignac fera appel à un prestataire extérieur pour la mise en situation par l'intermédiaire de simulateur et en présence d'un formateur enseignant la conduite.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 044-214402109-20260304-DEL_20260304_19-DE

- Le financement de l'opération

Les dépenses seront réalisées sur l'exercice budgétaire 2026.

Deux lignes budgétaires sont ouvertes :

En dépenses

- Prestations de services extérieurs – chapitre 011 – 1 730,00 € TTC.

En recettes

- Au titre Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière – Année 2026 – chapitre 74 – 1 440 € TTC

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finance en date du 16 février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- **Article 1 :** Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, pour l'action de sensibilisation aux risques routiers organisée par les services de la Ville de Trignac, en 2026.
- **Article 2 :** Dire que la dépense et la recette sont prévues au budget 2026 de la commune (chapitre 011 pour la dépense et chapitre 74 pour la recette).
- **Article 3 :** Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Pour extrait conforme

Le Maire
Claude AUFORT



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 044-214402109-20260304-DEL_20260304_19-DE